

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Section de DIJON- Hôtel des Sociétés

7 rue du Docteur CHAUSSIER-DIJON

T él: 03.80.30.48.54

Dijon, le 1 décembre 2005

Réf : « Votation Citoyenne »

Monsieur le Maire,

Le collectif « Votation Citoyenne » aujourd'hui composé à Dijon de la LDH, du MRAP, du PC, des Verts, de la Cimade, de l'ASTI et des Amis du Monde Diplomatique a bien reçu votre lettre du 17 Novembre dernier par lequel vous nous faites connaître votre avis réservé sur l'organisation de la campagne de vote relative à la question du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.

Dans ce courrier, vous nous rappelez tout d'abord que vous défendez comme nous cette idée d'ouvrir le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant en France. Nous nous réjouissons de cette volonté commune figurant d'ailleurs depuis de longues années dans le programme du parti politique auquel vous appartenez.

Vous nous précisez par ailleurs que le gouvernement de Lionel JOSPIN avait fait en 2002 une proposition en ce sens qui avait été adoptée par l'Assemblée nationale. Nous nous permettons de rectifier quelque peu ce point puisque la proposition émanait du groupe des élus Verts à ladite Assemblée et qu'elle a été adoptée le 30 Mai 2000...mais jamais transmise au Sénat par le gouvernement de l'époque.

Cependant, vous nous faites savoir que la campagne nationale de votation citoyenne ouverte en France entre le 5 et le 11 Décembre ne vous apparaît pas comme la meilleure solution pour permettre à ce débat de trouver un aboutissement législatif et vous estimez préférable d'organiser un débat public avec les différents acteurs politiques, associatifs et syndicaux afin de saisir les parlementaires UMP et le Président de la République.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler que la campagne nationale de votation citoyenne a été organisée à l'initiative de plusieurs associations et partis politiques dont celui auquel vous appartenez, qui a donc jugé, au contraire de ce que vous pensez, que cette campagne était utile au débat public. De surcroît, l'organisation de cette campagne n'est absolument pas contradictoire avec la tenue d'un débat public et nous aurions parfaitement pu, justement à l'occasion d'un vote organisé avec votre concours, tenir une réunion débat dans les termes que vous envisagez. Nous sommes d'ailleurs toujours disposés à le faire et restons à votre disposition pour en parler.

De nombreuses villes de France, dont Paris ont fait le choix de s'associer à nous pour organiser l'opération « Votation Citoyenne ».

Nous regrettons donc vivement l'absence d'implication de la mairie de Dijon dans cet évènement mais nous vous précisons que nous organiserons quand même le vote prévu les 9 et 10 Décembre 2005. Nos bureaux de vote se tiendront à Longvic ainsi qu'à Chenôve avec l'appui des municipalités qui nous ont finalement fait connaître leur volonté de participer avec nous à cette opération... et dans la rue en ce qui concerne la ville dont vous êtes le Maire.

Nous tenons d'ailleurs à vous préciser que nous avons sollicité l'autorisation d'occuper le domaine public à cette occasion auprès de votre adjoint chargé de la sécurité.

Nous vous prions de croire Monsieur le Maire, en l'assurance de nos meilleurs sentiments citoyens.

Pour le Collectif

Dominique CLEMANG